

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT SANTE

4, Rue Lasson

75012 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025
(au terme d'une période de 12 mois)

Paris, le 10 juin 2026

Sémaphores Audit SA

SA au capital de 200 000 €

Société de Commissariat aux comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bureau : 105 Avenue Raymond Poincaré • 75116 PARIS • Tél. 01 43 90 53 00

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00

337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT SANTE

4, Rue Lasson

75012 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

(au terme d'une période de 12 mois)

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT SANTE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.2 « Faits significatifs de l'exercice – situation financière de l'Association et trajectoire de redressement » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 2.4 « Règles et méthodes comptables – changement de réglementation comptable » qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- La note 2.3 « Contentieux patient – Appréciation du risque » de l'annexe aux comptes annuels relative à un litige patiente et au passif éventuel en résultant, et les hypothèses retenues par l'Association dans les comptes annuels.

V. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Provisions pour risques et charges

Les notes 2.4 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels présentent la composition et les principes comptables retenus concernant les provisions pour risques et charges. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

VI. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VII. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VIII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

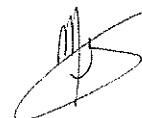
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SEMAPHORES AUDIT Représenté par



✓ Certifié par  vous sign

Marielle PERRON-DUPUY
Associée

BILAN – ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 962 998	1 894 661	68 337	79 626
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	46 972		46 972	13 934
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 027 718	26 388 340	2 639 377	3 375 514
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			0	
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>			0	
Immobilisations financières				
Participations	1		1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	1 139 756		1 139 756	1 389 757
TOTAL II	32 177 445	28 283 001	3 894 443	4 858 832
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	352 783		352 783	395 334
Créances				
Créances clients, usagers et comptes	4 050 174		4 050 174	5 833 885
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	281 395		281 395	332 300
Charges constatées d'avance	843 731		843 731	154 373
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 151 215		1 151 215	987 003
TOTAL III	6 326 516	0	6 679 299	7 702 895
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	38 503 961	28 283 001	10 573 742	12 561 727

BILAN – PASSIF

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

20-24 rue Martin Barnard

75013 PARIS

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	258 680	258 680
Fonds propres complémentaires	251 439	251 438
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	696 488	696 488
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-3 711 806	-4 771 711
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-544 369	1 059 906
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	-3 049 568	-2 505 200
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 066 152	3 200 078
Provisions réglementées	168 015	168 015
TOTAL I	184 599	862 893
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	51 357	102 714
TOTAL II	51 357	102 714
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 166 181	1 509 190
Provisions pour charges		
TOTAL III	1 166 181	1 509 190
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 164 884	1 797 798
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 340 987	4 078 008
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 528 943	3 997 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 043	96 805
Autres dettes	58 749	116 513
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	9 171 606	10 086 929
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 573 742	12 561 727

COMPTE DE RESULTAT

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations			0	0%
Ventes de biens et services				0%
Ventes des biens			0	0%
<i>Dont ventes de dons en nature</i>			0	0%
Ventes de prestations de services	6 618 225	5 100 783	1 517 442	30%
Dont parrainages				0%
Produits de tiers financeurs				0%
Concours publics et subventions d'exploitation	25 151 618	29 626 691	-4 475 073	-15%
Versements des fondateurs ou consommation de la				0%
Ressources liées à la générosité du public	0		0	0%
<i>Dons manuels</i>			0	0%
<i>Mécénats</i>				0%
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			0	0%
Contributions financières			0	0%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	383 009		383 009	0%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			0	0%
Utilisations des fonds dédiés	51 357	51 357	0	0%
Autres produits	377 008	460 780	-83 772	-18%
TOTAL I	32 581 217	35 239 612	-2 658 395	-8%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	2 323 393	2 241 735	81 658	4%
Variation de stocks			0	
Autres achats et charges externes	6 310 493	6 731 151	-420 658	-6%
<i>Aides financières</i>			0	
Impôts et taxes et versements assimilés	2 386 936	2 367 920	19 016	1%
Salaires	14 153 459	14 351 784	-198 325	-1%
Cotisations sociales	6 768 878	6 788 338	-19 460	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 047 623	1 016 126	31 497	3%
Dotations aux provisions	40 333	480 000	-439 667	-92%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
<i>Reports en fonds dédiés</i>			0	
Autres charges	94 470	202 652	-108 182	-53%
TOTAL II	33 125 586	34 179 706	-1 054 120	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-544 368	1 059 905	-1 604 274	-151%

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de changes				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL III	0		0	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL IV	0		0	
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0	0	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	-544 368	1 059 905	-1 604 274	-151%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0		0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0		0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0	0	

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
29-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 742 00063 - APE 6920Z

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)			0	
Total des produits (I+III+V)	32 581 217	35 239 612	-2 658 395	-8%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	33 125 586	34 179 706	-1 054 120	-3%
EXCEDENT OU DEFICIT	-544 368	1 059 906	-1 604 275	-151%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			0	
Prestations en nature			0	
Bénévolat			0	
TOTAL	0	0	0	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	0	0	0	
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	0	0	0	
Personnel bénévole	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT SANTE

ANNEXE AUX COMPTES 2025

Contenu

1.	INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION	8
1.1	Objet de l'association	8
1.2	Activité.....	8
2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
2.1	Dynamique démographique des naissances	9
2.2	Situation financière de l'Association et trajectoire de redressement	9
2.3	Contentieux patient – Appréciation du risque.....	10
2.4	Règles et méthodes comptables	11
3.	INFORMATONS RELATIVES AU BILAN	15
3.1.	Tableau de variation des immobilisations.....	15
3.2.	Stocks.....	15
3.3.	Tableau de variation des amortissements	16
3.4.	Tableau de variation des provisions	17
3.5.	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.....	17
3.6.	Tableau de variation des fonds propres	18
3.7.	Tableau des emprunts	19
3.8.	Fonds dédiés.....	19
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1.	Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité.....	19
5.	AUTRES INFORMATIONS	20
5.1.	Résultats comptables des six derniers exercices.....	20
5.2.	Effectifs fins d'exercice.....	20
5.3.	Engagements financiers donnés et reçus.....	20
5.4.	Engagements pris en matière de retraite	21
5.5.	Engagement pris en matière de crédit-bail.....	21
5.6.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	22

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 742 00033 - APE 6920Z

L'exercice couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le total du bilan s'élève à 10 573 742 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de 544 368€.

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION

1.1 Objet de l'association

L'Association Ambroise Croizat Santé se définit comme une association d'action et d'innovation sociales. Elle inscrit son action dans une volonté d'impact sur son environnement économique et social, afin de contribuer à son évolution, dans les domaines d'intervention qu'elle s'est fixés, tout en veillant à la préservation des droits acquis.

Fidèle à l'héritage des grandes conquêtes sociales de 1936 dont elle est issue, et ancrée dans le mouvement syndical, l'Association porte des valeurs de solidarité, d'émancipation et de progrès social. Elle adapte en permanence ses missions aux évolutions de la société et aux besoins émergents, dans une logique d'innovation et de réponse aux attentes contemporaines.

1.2 Activité

L'Association Ambroise Croizat Santé déploie ses activités autour de la prise en charge médicale et de l'accompagnement médico-psycho-social des femmes, notamment dans le champ de la grossesse et de la parentalité, mais également à toutes les étapes de la vie. A ce titre, l'offre de soins dédiée à la santé des femmes, est proposée dans les domaines suivants : maternité, procréation médicalement assistée, gynécologie médicale et chirurgicale ainsi qu'en santé sexuelle.

S'appuyant sur les principes de psychoprophylaxie, elle œuvre à :

- assurer des conditions favorables à une naissance respectueuse et sécurisée,
- promouvoir une information préventive et éducative tout au long de la grossesse,
- garantir la place centrale de la patiente en tant qu'actrice de son parcours de soins et de son accouchement,
- favoriser le développement du lien parent-enfant,
- accompagner l'apprentissage d'une parentalité éclairée et responsable.

Dans une démarche globale de qualité et de sécurité des soins, l'Association veille à une prise en charge intégrée des personnes, reposant notamment sur la responsabilisation des équipes, soutenue par des actions continues de formation et de sensibilisation.

Par ailleurs, elle contribue activement à la promotion et à la défense des droits des femmes, en particulier en matière de :

- contraception,
- interruption volontaire de grossesse,
- prise en charge de l'infertilité,
- dépistage et prévention.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 Dynamique démographique des naissances

La baisse de la natalité observée à l'échelle nationale s'est poursuivie en 2025, dans le prolongement de la tendance déjà enregistrée en 2024. Dans ce contexte structurel défavorable, l'établissement a connu un recul de son activité obstétricale, avec une diminution de l'ordre de 300 naissances par rapport à l'exercice précédent.

Cette contraction, observée de manière continue tout au long de l'année 2025, s'inscrit dans un environnement démographique contraint qui impacte l'ensemble des maternités.

Dans ce contexte, l'établissement a néanmoins poursuivi ses efforts d'optimisation des organisations. La durée moyenne de séjour (DMS) a ainsi évolué favorablement pour s'aligner sur les standards nationaux de référence pour des activités comparables, avec un indice de performance DMS (IP-DMS) désormais stabilisé à 1.

Par ailleurs, la diminution d'activité a constitué une opportunité pour engager une refonte du parcours d'inscription en maternité. Ce travail, structurant, a permis de repenser l'accueil et le suivi des patientes, avec la mise en place d'un accompagnement dès le 4^e mois de grossesse. Cette évolution vise à renforcer l'attractivité de l'établissement et à sécuriser la fidélisation des patientes jusqu'à leur accouchement.

L'ensemble des actions conduites en 2025 en matière de parcours patient devrait produire pleinement ses effets à compter de 2026, avec un objectif de redressement de l'activité obstétricale autour de 3 100 naissances.

2.2 Situation financière de l'Association et trajectoire de redressement

Dans la continuité du suivi renforcé exercé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la trajectoire financière de l'établissement, l'exercice 2025 a été marqué par l'élaboration d'un plan d'actions structurant visant à mobiliser l'ensemble des leviers de redressement.

Ce plan, construit en lien étroit avec la tutelle, a permis de définir une trajectoire financière pluriannuelle intégrée au PGFP 2026-2030, fixant un objectif de retour à l'équilibre à horizon 2029, avec une capacité d'autofinancement (CAF) redevenant positive à cette échéance.

La contractualisation de ce plan est prévue en 2026, en contrepartie de la mobilisation de dispositifs de soutien en trésorerie, indispensables à la sécurisation de la continuité d'exploitation dans cette phase de redressement.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté affirmée de l'Association de sortir durablement l'établissement de sa situation déficitaire, liée à des facteurs structurels multiples, parmi lesquels une forte dépendance à une activité principalement mono-spécialisée, ainsi qu'à des environnements et partenaires externes conditionnant une part significative de son équilibre économique.

Les premiers effets des mesures engagées en 2025 sont d'ores et déjà perceptibles, avec une réduction du déficit de l'ordre de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution témoigne de la crédibilité de la trajectoire engagée et de la mobilisation des équipes, et s'accompagne d'un maintien de la confiance de la tutelle dans la capacité de l'établissement à conduire son redressement.

2.3 Contentieux patient – Appréciation du risque

Par jugement du 9 octobre 2006, l'Hôpital Pierre Rouquès – Les Bluets (HPR) a été déclaré entièrement responsable des conséquences dommageables liées à la naissance d'un enfant présentant un handicap. À ce titre, l'Association Ambroise Croizat Santé (AAC Santé) a été condamnée in solidum avec son assureur à réparer l'intégralité des préjudices subis.

Devenue majeure et après consolidation de son état de santé, la victime a engagé une nouvelle procédure en date du 21 juin 2018, sur la base d'une évaluation actualisée de son préjudice corporel.

Par jugement rendu le 17 juillet 2023, l'AAC Santé et son assureur ont été condamnés à verser, dans la limite des plafonds de garantie contractuelle, les sommes suivantes :

- 21 548 K€ au bénéfice de la demanderesse, incluant notamment une rente viagère trimestrielle significative,
- 662 K€ au profit de la CPAM de Paris,
- 1 047 K€ au profit de la CPAM du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de cette procédure, l'assureur a opposé l'existence d'un plafond de garantie fixé à 9 146 K€, conduisant à une divergence d'intérêts entre les parties et à la constitution de défenses distinctes.

L'AAC Santé a interjeté appel de cette décision, en contestant notamment l'évaluation du taux de perte de chance retenu par le tribunal. Celui-ci a fixé ce taux à 95 %, contre 80 % selon l'expertise sollicitée par l'établissement, entraînant un impact significatif sur le montant des indemnisations mises à sa charge.

Compte tenu du plafond de garantie, il est estimé que l'assureur pourrait couvrir les engagements financiers pendant une durée limitée, évaluée à environ 18 ans au titre des rentes, au-delà de laquelle la charge résiduelle pourrait incomber à l'association.

Au cours de l'exercice 2025, aucune évolution procédurale significative n'est intervenue dans ce dossier, qui demeure pendant devant les juridictions d'appel.

Dans ce contexte d'incertitude juridique, financière et temporelle, et au regard du caractère non définitivement arrêté des engagements potentiels, l'AAC Santé a maintenu la provision constituée antérieurement à hauteur de 684 K€. Les passifs susceptibles de résulter de l'issue définitive de ce contentieux, dont les modalités et l'échéancier demeurent, à ce stade, non déterminés, conservent un caractère éventuel au sens des règles comptables applicables.

2.4 Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et sa déclinaison en règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 applicable aux associations (cf. paragraphe spécifique sur le changement de réglementation comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Changement de méthode en application du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 et le règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'association Ambroise Croizat Santé applique les dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement vient modifier le

règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé ainsi que les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 spécifiques aux organismes à but non lucratif évoqués ci-dessus.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N-1 certifiés par le Commissaire aux Comptes sont les suivants :

- La rubrique de « Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges » est rattachée à la nouvelle rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée.
- Les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges » sont rattachés à la nouvelle rubrique « Produits exceptionnels »
- Les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » sont rattachées à la nouvelle rubrique « Charges exceptionnelles ».
- Les quotes part de subvention d'investissement virées au compte de résultat impactent désormais le résultat d'exploitation.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat de l'association.

L'application de ce nouveau règlement a un impact significatif pour le lecteur des comptes. Pour une meilleure information et comparabilité des comptes 2025, des reclassements (approche pro forma) ont été opérés sur l'exercice N-1, principalement sur le poste suivant :

	2024		2025	
	N° compte	Montant	N° compte	Montant
Quotes parts subventions	777	276 779€	747	287 927€

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les seuils d'immobilisation et les durées d'amortissement sont fixés conformément aux exigences des tutelles respectives de chaque établissement de l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 15 ans

Les règlements n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation ont été appliqués par tous les établissements.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres

Les fonds propres sont composés de :

- Fonds propres et réserves
- Du résultat et du report à nouveau
- Des subventions d'investissement

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers qui provoquera une sortie probable ou certaine de ressources.

Provision pour risque et charges

Les provisions pour risques et charges représentent le constat d'un risque probable mais non certain à court ou moyen terme. Elles répondent au principe comptable de prudence et se fondent sur une estimation du risque.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés au passif enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 69202

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Tableau de variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Montant Brut à la clôture de l'exercice
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 951 173	58 797		2 009 970
TOTAL I	1 951 173	58 797	-	2 009 970
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	6 590 578	172 458	141 506	6 621 530
Autres immobilisations corporelles	22 303 874	102 314		22 406 188
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL II	28 894 452	274 773	141 506	29 027 718
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1	-	-	1
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 389 757		250 000	1 139 757
TOTAL III	1 389 758	-	250 000	1 139 758
TOTAL I + II + III	32 235 383	333 569	391 506	32 177 446

3.2. Stocks

	30/12/2025	31/12/2024	variation (25-24)
Matières Premières et autres Approvisionnements	352 783	395 334	-42 551
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL	352 783	395 334	-42 551

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 792 00023 - APE 6920Z

3.3. Tableau de variation des amortissements

IMMOBILISATIONS	Durée d'utilisation ou taux d'amort.	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Actif Immobilisé						
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement	10 à 15 ans inst.gén.	Linéaire	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans licences		1 857 614	37 047	-	1 894 661
TOTAL I			1 857 614	37 047	-	1 894 661
Immobilisations corporelles :						
Terrains	3 à 10 ans	Linéaire	-	-	-	-
Constructions	3 à 15 ans	Linéaire	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage			6 058 713	182 551	141 506	6 099 758
Autres immobilisations corporelles			19 460 224	828 358	-	20 288 583
Immobilisations corporelles en cours			-	-	-	-
Avances et acomptes			-	-	-	-
TOTAL II			25 518 938	1 010 909	141 506	26 388 340
Immobilisations financières :						
Participations et créances rattachées à des participations			-	-	-	-
Autres titres immobilisés			-	-	-	-
Prêts			-	-	-	-
Autres immobilisations financières			-	-	-	-
TOTAL III			-	-	-	-
TOTAL I + II + III			27 376 552	1 047 957	141 506	28 283 002

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 762 00063 - APE 6920Z

3.4. Tableau de variation des provisions

PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions cumulés à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions réglementées réserve de compensation					
Provision sur réserve de compensation	-	-		-	-
Provision sur réserve de trésorerie	-	-		-	-
Différences sur réalisation d'élément d'actif	-	-		-	-
Autres provisions réglementées	168 015				168 015
TOTAL I	168 015	-		-	168 015
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	-	-		-	-
Autres provisions pour risques et charges	1 509 190	40 000	383 009		1 166 181
TOTAL II	1 509 190	40 000		-	1 166 181
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations					
Incorporelles	-	-		-	-
Corporelles	-	-		-	-
Financières	-	-		-	-
Sur stocks	-	-		-	-
Sur créances	6 200	-	6 200	-	0
Sur comptes financiers	-	-		-	-
TOTAL III	6 200	-		-	0
TOTAL I + II + III	1 683 405	40 000		-	1 334 196

3.5. Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1		1
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts ⁽¹⁾	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 139 756	250 000	889 756
Créances redevables et comptes rattachés	4 050 174	4 050 174	0
Autres créances	281 395	281 395	0
Charges constatées d'avance	843 731	843 731	0
TOTAL GENERAL	6 315 058	5 425 301	889 757

DETTES	Montant brut	Degré de l'exigibilité		
		à 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	0			
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes établissement crédit ⁽²⁾	1 164 884	631 191	533 693	
Emprunt et dettes financières divers ⁽¹⁾	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 340 987	3 440 803	900 185	0
Dettes fiscales et sociales	3 528 943	3 528 943	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 043	78 043	0	0
Autres dettes	58 749	58 749	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	9 171 606	7 737 729	1 433 877	0

3.6. Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	510 118				510 118
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	696 488				696 488
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 362 262</i>				<i>3 362 262</i>
Report à nouveau	-4 397 177	1 059 906			-3 337 271
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>					
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables	-374 535				-374 535
Excédent ou déficit de l'exercice	1 059 906	-1 059 906		-544 368	-544 368
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>					
Situation nette	-2 505 200	0	0	-544 368	-3 049 569
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 200 078		154 001	-287 927	3 066 152
Provisions réglementées	168 015				168 015
TOTAL	862 893	0	154 001	-832 296	184 598

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 331 636 722 0001 - APE 6920Z

3.7. Tableau des emprunts

	Date	Capital initial emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Rembourse- ments de l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2025	à moins d'un an	+ 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Caisse d'Epargne n°A7508133	01/10/2004	8 700 000	1 019 519	473 169	546 350	546 350		
Caisse d'Epargne n°8992450-A7513186	09/08/2011	500 000			0			
Caisse d'Epargne n°1916827-A751317Z	15/06/2007	2 500 000	766 632	154 340	612 292	158 022	454 271	
Total des emprunts		12 498 000	6 416 275	627 509	1 158 642	704 371	454 271	0
Intérêts courus non échus HPR			11 648	5 406	6 242	6 242		
Total des emprunts HPR	0	12 498 000	6 427 923	632 915	1 164 884	710 614	454 271	0
Concours bancaires								
Total général		12 498 000	13 484 188	632 915	1 164 884	710 614	454 271	0

3.8. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	31/12/2025	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	102 714		51 357			51 357	
Contributions financières d'autres organismes <i>dont contributions financières des autorités de tarification</i>							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	102 714		51 357			51 357	

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité

	2025	2024	2023	2022
Produits de la tarification T2A	21 310 357	20 871 671	20 493 262	18 441 059
Dotation MIGAC + FIR	7 170 808	10 857 677	5 622 249	6 281 030
Activités hospitalières	1 888 375	1 507 976	1 202 053	1 163 853
Activités hôtelières	1 292 303	1 370 150	1 492 600	1 355 011
Dotation Guichet Psycho-Social / equilibre	108 000	120 000	162 080	154 743
Total	31 769 843	34 727 475	28 972 244	27 395 696
<i>Total hors activités hôtelières</i>	<i>30 477 541</i>	<i>33 357 325</i>	<i>27 479 644</i>	<i>26 040 685</i>

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Résultats comptables des six derniers exercices

Evolution des résultats (euros)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hôpital Pierre Rouquès les Bluets	269 889	-638 868	-355 598	-337 491	1 059 906	-544 368
Centre Fernand Lamaze	-1 879					
Centre Louis Galignon	18 400					
Centre Jean Pierre Timbaud	-40 472					
Centre Suzanne Masson	488 187					
Activité Siège	50 588					
RESULTATS DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT (avant retraitements)	784 713	-638 868	-355 598	-337 491	1 059 906	-544 368
Retraitements inter structures	0	0		0		
RESULTATS DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT après retraitements	784 713	-638 868	-355 598	-337 491	1 059 906	-544 368

5.2. Effectifs fins d'exercice

	2025		2024		2023	
EFFECTIFS	ETP	Personnes Physiques	ETP	Personnes Physiques	ETP	Personnes Physiques
Hôpital Pierre Rouquès	261	317	234	299	256,62	282
Centre de Santé Fernand Lamaze						
TOTAL	261	317	234	299	257	282

5.3. Engagements financiers donnés et reçus

Néant

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 742 00063 - APE 6920Z

5.4. Engagements pris en matière de retraite

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96% / Progression des salaires : 1% / Inflation : 0%
- Âges théoriques de départ :

Age de la retraite		Départ à :	
* Né avant le :	01/09/1961	62	ans 0 mois
* Né entre le :	02/09/1961	63	ans 0 mois
* Né entre le :	01/01/1965	63	ans 3 mois
* Né entre le :	01/01/1966	63	ans 6 mois
* Né entre le :	01/01/1967	63	ans 9 mois
* Né à partir du :	01/01/1968	64	ans 0 mois

- Taux de mobilité : entre 0% et 8% selon l'âge et l'établissement / Tables de mortalité : INSEE.

Les engagements pris en matière de retraite pour les comptes 2025 sont de 838 316,53€. Ils ne font pas l'objet d'une provision.

Etablissements	2025	2024	2023
P. ROUQUES	838 317	799 121	810 096
F. LAMAZE			
TOTAL	838 317	799 121	810 096

5.5. Engagement pris en matière de crédit-bail

Contrat de Crédit Bail	Montant des redevances restat à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
PRLVT INFIMED 1 M170718	0	
PRLVT INFIMED M171202	0	
PRLVT INFIMED M181001	0	
PRLVT CM-CIC LEASING CS4804600	0	
Storz actea	7 615	
BNP PARIBAS (ECHOGRAPHE) -	28 776	
infimed TV HOPPEN	133 380	
bail actea - 08/03/2023 voluson	61 956	
Total	231 728	0

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Informations Complémentaires

Contrat de Crédit Bail	Valeur à la signature du contrat	Coût à l'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulés	
PRLVT INFIMED 1 M170718	78 609	78 609		78 609	0
PRLVT INFIMED M171202	47 737	47 737	0	47 737	0
PRLVT INFIMED M181001	13 597	13 597		13 597	0
PRLVT CM-CIC LEASING CS4804600	59 100	59 100		59 100	0
Storz actea	50 227	50 227	10 045	30136	20 091
BNP PARIBAS (ECHOGRAPHIE) - infimed TV HOPPEN	127 744	127 744	25 549	51098	76 647
infimed TV HOPPEN	205 200	205 200	41 040	71820	133 380
bail actea - 08/03/2023 voluson	129 989	129 989	25 998	45496	84 493
Total	712 204	712 204	102 632	397 594	314 611

Contrat de Crédit Bail	Valeur à la signature du contrat	Redevances payées		redevances restant à				Prix d'achat résiduel
		de l'exercice	cumulée	à - d'un 1 an	1 an à 5 an	+ 5 ans	Total à payer	
PRLVT INFIMED 1 M170718	78 609	14 920	78 609			0	0	0
PRLVT INFIMED M171202	47 737	9 118	54 594			0	0	0
PRLVT INFIMED M181001	13 597	2 693	16 254			0	0	0
PRLVT CM-CIC LEASING CS4804600	59 100		47 280			0	0	0
Storz actea	50 227	491	42 612			0	7 615	0
BNP PARIBAS (ECHOGRAPHIE) - infimed TV HOPPEN	127 744	26 257	98 968	24 237	4 539		28 776	
infimed TV HOPPEN	205 200	41 040	71 820	41 040	92 340		133 380	
bail actea - 08/03/2023 voluson	129 989	26 621	68 033	25 998	35 959		61 956	
Total	712 204	121 140	478 171	91 275	132 838	0	231 728	0

5.6. Honoraires du commissaire aux comptes

	Montants HT
Honoraires afférents à la certifications des comptes	17840,00
Honoraires afférents aux services autres que la certifications des comptes	600,00
Total	18 440

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 937 240	1 857 614	79 626	114 648
Immobilisations incorporelles en cours	13 934		13 934	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 894 451	25 518 937	3 375 514	3 790 151
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	1	-	1	1
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 389 757	-	1 389 757	1 597 119
Total I	32 235 383	27 376 551	4 858 832	5 501 919
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	395 334	-	395 334	235 197
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 840 085	6 200	5 833 885	3 505 786
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	332 300	-	332 300	178 768
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie		-	-	-
Disponibilités	987 003	-	987 003	1 545 460
Charges constatées d'avance	154 373	-	154 373	554 010
Total II	7 709 095	6 200	7 702 895	6 019 221
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	39 944 478	27 382 751	12 561 727	11 521 140

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	510 118	510 118
Fonds propres statutaires	258 680	258 680
Fonds propres complémentaires	251 438	251 438
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	696 488	696 488
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	696 488	696 488
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau	-4 771 711	-4 434 220
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	1 059 906	-337 491
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous total)	-2 505 200	-3 565 105
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 200 078	3 404 637
Provisions réglementées	168 015	168 015
Total I	862 893	7 546
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	102 714	154 071
Total II	102 714	154 071
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 509 190	1 029 190
Provisions pour charges		
Total III	1 509 190	1 029 190
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 797 798	2 633 737
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 078 008	4 366 502
Dettes des legs ou donations		0
Dettes fiscales et sociales	3 997 805	3 075 421
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	96 805	60 736
Autres dettes	116 513	193 936
Instruments de trésorerie		
Produits à recevoir		0
Total IV	10 086 929	10 330 332
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	12 561 727	11 521 140

3

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	5 100 783	4 895 680
dont parrainages		
dont Ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 626 691	24 076 564
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		144 350
Utilisations des fonds dédiés	51 357	51 357
Autres produits	184 101	336 459
Total I	34 962 933	29 504 410
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 241 735	2 260 842
Variation de stock		-
Autres achats et charges externes	6 731 151	5 689 523
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 367 920	2 105 884
Salaires et traitements	14 351 784	12 534 081
Charges sociales	6 788 338	5 857 215
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 016 126	939 800
Dotations aux provisions	480 000	10 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	202 652	743 106
Total II	34 179 707	30 140 449
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	783 226	- 636 039

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 742 00063 - APE 6920Z

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	783 226	- 636 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	276 679	270 485
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		28 063
Total V	276 679	298 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	276 679	298 548
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	35 239 612	29 802 958
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	34 179 707	30 140 449
EXCEDENT OU DEFICIT	1 059 906	- 337 491
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

